

COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE
DE L'AFRIQUE CENTRALE

ECOLE INTER-ETATS DES DOUANES

CONSEIL D'ADMINISTRATION



DECISION N° 14 /CEMAC-EIED-CA-

Portant Fixation des frais de Scolarité
et Frais des autres Services à l'Ecole
Inter-Etats des Douanes de la CEMAC

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE L'ECOLE INTER-ETATS DES DOUANES DE LA CEMAC

Vu le Traité Instituant la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) du 16 mars 1994 et ses additifs en date des 05 juillet 1996 et 25 avril 2007 ;

Vu les Conventions régissant l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC) ;

Vu le Règlement N° 09/08/UEAC-EIED-006-CM-17 du 20 Juin 2008, Portant Statuts révisés de l'Ecole Inter-Etats des Douanes (EIED) de la CEMAC ;

Vu le Règlement N° 11/09-UEAC-EIED-CM-20 du 11 décembre 2009, modifiant le Règlement N° 10/08-UEAC-EIED-CM-17 du 20 juin 2008, Portant adoption des programmes révisés des enseignements dispensés à l'Ecole Inter-Etats des Douanes de la CEMAC ;

Vu l'Acte N° 10/82-UEAC-346 du 18 décembre 1982 accordant une autonomie de gestion à l'Ecole Inter-Etats des Douanes de la CEMAC ;

Vu la Décision N° 33/17-CEMAC-EIED-CCE-SE du 20 novembre 2017, Portant nomination de Monsieur **Pelayo NDONG OWONO ABANG** au poste de Directeur Général de l'Ecole Inter-Etats des Douanes (EIED) de la CEMAC ;

Vu la Décision N° 10 /CEMAC-EIED-CA du 12 décembre 2011 Portant réaménagement du Programme des enseignements dispensés à l'Ecole Inter-Etats des Douanes de la CEMAC ;

Vu la Décision N° 13 /CEMAC- EIED-DG du ... 07 DEC 2018 Portant réaménagement des Programmes des enseignements dispensés à l'Ecole Inter-Etats des Douanes (EIED) de la CEMAC ;

Vu les nécessités de Service ;

Le Conseil d'Administration en sa session du 15 octobre 2018 ;

DECIDE

Article 1^{er}: les frais de Scolarité des Stagiaires et Etudiants inscrits en privé, des Opérateurs Economiques (Déclarant en Douanes, ...) ainsi que les frais des autres services sont fixés comme suit :

- **1/ Frais de Scolarité des ressortissants des Etats membres de la CEMAC :**

- Inspecteur des Douanes ou autres appellations : 1.500.000 Frs ;
- Contrôleur des Douanes ou autres appellations : 1.200.000 Frs ;
- Agent de Constatation ou autres appellations : 1.100.000 Frs ;
- Préposé des Douanes ou autres appellations : 1.000.000 Frs ;
- Opérateur Economique (Déclarant en Douanes ou autres) : 1.500.000 Frs.

- **2/ Frais de Scolarité des ressortissants hors CEMAC :**

- Inspecteur des douanes ou autres appellations : 1.800.000 Frs ;
- Contrôleur des douanes ou autres appellations : 1.500.000 Frs ;
- Agent de constatation des douanes ou autres appellations : 1.400.000 Frs ;
- Prépose des douanes ou autres appellations : 1.300.000 Frs ;
- Opérateur Economique (Déclarant en Douanes ou autres) : 1.800.000 Frs.

- **3/ Frais des autres Services :**

- Duplicata de Diplôme : 50.000 Frs ;
- Duplicata de Relevé des notes : 40.000 Frs ;
- Duplicata d'Attestation de début de Formation .. : 10.000 Frs ;
- Duplicata d'Attestation de fin de Formation : 10.000 Frs ;
- Authentification des Pièces : : 15.000 Frs.

Article 2 : La demande d'authentification émanant d'une Administration Publique est gratuite.

Article 3 : Une Note de Service du Directeur Général de l'EIED de la CEMAC précisera le mode de paiement des frais ci-haut cités.

Article 4 : La Présente Décision qui prend effet pour compter de la date de signature, sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

N'Djamena, le 7 DEC 2018

Le Président du Conseil d'Administration



COL OUSMAN ADAM DICKI